

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 851

présenté par  
M. Dussopt

-----

**ARTICLE 11**

Après le mot :

« arrêté »,

rédiger ainsi la fin de la troisième phrase de l'alinéa 14 :

« des représentants de l'État dans les départements concernés. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.